

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 803

15 avril 2009

SOMMAIRE

Antares Investissements S.A.	38527	HRD Holding S.A.	38502
Ardizzone International S.A.	38511	Immocap S.A.	38521
ARINSO People Services S.A.	38543	Immocap S.A.	38516
ARKAS Selection	38540	Immo-Service-Gérance S.A.	38523
Artulux S.à r.l.	38536	International Business Corporation	38543
Awap Holding S.A.	38522	Karba Lux s. à r.l.	38514
Baticoncept-Promotions S.A.	38540	Kenrev Retail Sàrl	38511
Beaucim S.A.	38536	Kommun Garanti Reinsurance S.A.	38541
Beausite Beringen S.A.	38502	LBC Goodwater Holdings S.à r.l.	38522
Beausite Bettange S.A.	38539	Lyreco Luxembourg	38538
CDCH S.A.	38504	Macquarie International Investments Hol- dings L.P. & Cies S.E.N.C.	38502
Chryana S.C.I.	38507	Menolly Investments 2 S.à r.l.	38504
Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à r.l.	38517	Menolly Investments 3 S.à r.l.	38506
Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à r.l.	38540	Meridio Funds	38528
Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à r.l.	38498	Naviglio S.à r.l.	38522
CMT Nordic International S.à r.l.	38539	PBP Holding S.A.	38507
Colombe S.A.	38535	Pearl Air S.A.	38506
Corporate Support and Facilities S.A.	38504	Perfume Holdings S.à r.l.	38543
CRC Holding S.à r.l.	38522	Reinvest Finance Ltd	38538
Driver & Bengsch (Lux)	38527	Rock Ridge RE 2	38516
Dwilling Investments S.A.	38513	Rock Ridge RE 33 S.à r.l.	38513
EGL Holding Luxembourg AG	38544	Rock Ridge RE 34 S.à r.l.	38513
EIE S.A.	38516	San Marco Participation Financière S.A.	38544
Fiduciaire Centra Fides S.A.	38524	Scheine Gaart S.A.	38521
Field Point (Luxembourg) I	38511	Scotia Enterprises S.A.	38523
FinAdmin E.I.G.	38540	Steffilux Investments S.à r.l.	38528
Frebela S.A.	38521	Thya S.A.	38537
Green Bear S.A.	38537	Transports Marinelli s.à r.l.	38524
Houses Property S.A.	38541	York Global Finance II S.à r.l.	38511

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 852.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.155.

In the year two thousand nine, the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, (the Company). The Company has been incorporated on February 24, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd., an exempted company organized and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-207032 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 16, 2009,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred thirty-two thousand United States Dollars (USD 832,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each to eight hundred fifty-two thousand United States Dollars (USD 852,000.-), by way of the issue of eight hundred thirty-two thousand (832,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) and any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of eight hundred thirty-two thousand United States Dollars (USD 832,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each to eight hundred fifty-two thousand United States Dollars (USD 852,000.-), by way of the issue of eight hundred thirty-two thousand (832,000) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to eight hundred thirty-two thousand (832,000) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of an intercompany receivable in an amount of four million one hundred

thirty thousand United States Dollars (USD 4,130,000.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of eight hundred thirty-two thousand United States Dollars (USD 832,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of three million two hundred ninety-eight thousand United States Dollars (USD 3,298,000.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by, inter alia, (i) the Pro Forma Accounts of the Company dated as of March 16, 2009 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

1. "the Pro Forma Accounts dated as of March 16, 2009 show intercompany receivable in an amount of four million one hundred thirty thousand United States Dollars (USD 4,130,000.-) payable by the Company to the Sole Shareholder on March 16, 2009;
2. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
3. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
4. based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the Pro Forma Accounts dated as of March 16, 2009 is of four million one hundred thirty thousand United States Dollars (USD 4,130,000.-) and since the Pro Forma Accounts dated as of March 16, 2009 no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
5. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
6. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

A copy of the above certificate after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd.	852,000 shares
Total:	852,000 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital of the Company is set at eight hundred fifty-two thousand United States Dollars (USD 852,000.-), represented by eight hundred fifty-two thousand (852,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) and any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,500.- (three thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, (la Société).

La Société a été constituée le 24 février 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd., une société organisée et existant selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-207032, (l'Associé Unique),

ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-deux mille dollars américains (USD 832.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune à huit cent cinquante-deux mille dollars américains (USD 852.000,-), par l'émission de huit cent trente-deux mille (832.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de MAS Luxembourg S.à.r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-deux mille dollars américains (USD 832.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune à huit cent cinquante-deux mille dollars américains (USD 852.000,-), par l'émission de huit cent trente-deux mille (832.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux huit cent trente-deux mille (832.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer par un apport en nature d'une créance intragroupe d'un montant total de quatre millions cent trente mille dollars américains (USD 4.130.000,-) que l'Associé Unique a contre la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance est à affecter au compte comme suit:

- un montant de huit cent trente-deux mille dollars américains (USD 832.000,-) au compte capital social nominal de la Société; et

- un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars américains (USD 3.298.000,-) au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance à la Société a été certifiée par, entre autres, (i) les Comptes Pro Forma de la Société datés du 16 mars 2009 et signés pour accord par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date de l'acte par la gérance de l'Associé Unique et approuvé par la gérance de la société. Il résulte d'un tel certificat que, à la date de ce certificat:

"1. les Comptes Pro Forma datés du 16 mars 2009 indiquent une créance intragroupe d'un montant total de quatre millions cent trente mille dollars américains (USD 4.130.000,-) due et à payer par la Société à l'Associé Unique le 16 mars 2009;

2. l'Associé Unique est le détenteur de la Créance, est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer.

3. la Créance est certaine, liquide et exigible.

4. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance contributive à la Société telle que figurant Comptes Pro Forma ci-joints est d'un montant de quatre millions cent trente mille dollars américains (USD 4.130.000,-) et depuis la date du 16 mars 2009 du dit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

5. la Créance apportée à la Société est librement transférable par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un gage ou autre droit en limitant sa transférabilité ou en réduisant sa valeur;

6. toutes les formalités de transfert de propriété juridique de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la contribution de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra pleinement propriétaire de la Créance qui sera éteinte par confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois. "Une copie du certificat ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que la participation dans la Société est, après l'augmentation de capital, comme suit:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd.	852.000 parts sociales
Total:	852.000 parts sociales

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à huit cent cinquante-deux mille dollars américains (USD 852.000,-) représenté par huit cent cinquante-deux mille (852.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de MAS Luxembourg S.à.r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés environ à EUR 3.500,- (trois mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10503. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009041366/242/216.

(090047230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

HRD Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 90.153.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041464/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Beausite Beringen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.426.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009041599/592/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08070. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.903.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P. & Cies S.E.N.C.", (hereinafter the "Partnership") a société en nom collectif incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 142.903.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 25 November 2008, number 2829, page 135.748. The articles of association have not been amended.

The meeting is presided by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Valérie-Anne Bastian, private employee, residing in Luxembourg who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of partnership interests held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that the one million nine hundred and fifty-nine thousand seven hundred and sixty (1,959,760) partnership interests, representing the whole capital of the Partnership, are represented at this meeting. All the partners declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Insertion of Article 7.5 within Article 7 (Transfer of Partnership Interest) which will read as follows:

" **7.5.** In case any partnership interests are transferred, the transferor shall not be held liable for any liability of the Partnership directly or indirectly deriving from any agreement or any event having occurred after publication of the transfer in compliance with any applicable law. A contrario, the transferee shall become liable for the same after the publication of the transfer."

2. Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolution was taken unanimously:

Sole resolution

The partners decide to insert a new Article 7.5 within Article 7 (Transfer of Partnership Interest) of the articles of incorporation to be read as follows:

" **7.5.** In case any partnership interests are transferred, the transferor shall not be held liable for any liability of the Partnership directly or indirectly deriving from any agreement or any event having occurred after publication of the transfer in compliance with any applicable law. A contrario, the transferee shall become liable for the same after the publication of the transfer"

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P. & Cies S.E.N.C." (ci après la "Société"), une société en nom collectif constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.903.

L'assemblée élit comme président Madame Linda Korpel, maître en droit, résidant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne Bastian, employée privée, résidant à Luxembourg qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les un million neuf cent cinquante-neuf mille sept cent soixante (1.959.760) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Insertion d'un article 7.5 dans l'article 7 des statuts de la Société (Transfert de Parts Sociales) qui aura la teneur suivante:

" **7.5.** En cas de cession de parts sociales, la responsabilité du cédant ne sera pas engagée concernant les dettes de la Société résultant directement ou indirectement de tout contrat conclut ou de tout événement s'étant produit postérieurement à la publication du transfert, conformément aux dispositions légales. A contrario, le cessionnaire engagera sa responsabilité dans ces mêmes cas à compter de la publication du transfert."

2. Divers.

IV.- Après une délibération réfléchie, l'assemblée générale des associés a pris la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

Les associés décident d'insérer un nouvel article 7.5 dans les statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **7.5.** En cas de cession de parts sociales, la responsabilité du cédant ne sera pas engagée concernant les dettes de la Société résultant directement ou indirectement de tout contrat conclu ou de tout événement s'étant produit postérieurement à la publication du transfert, conformément aux dispositions légales. A contrario, le cessionnaire engagera sa responsabilité dans ces mêmes cas à compter de la publication du transfert."

Dont Acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2009. Relation: EAC/2009/3212. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009041368/239/94.

(090047259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Corporate Support and Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.986.

Par la présente, Madame Anne BREVIERE démissionne de son poste de commissaire aux comptes au sein de la société CORPORATE SUPPORT AND FACILITES SA et ce avec effet immédiat, ayant son siège social 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B 140.986.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Anne BEVIERE.

Référence de publication: 2009041637/1102/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Menolly Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.158.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 mars 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 15 mars 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Marie-Catherine BRUNNER, née le 23 Septembre 1977 à Sarrebourg (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de classe B de la société pour une durée illimitée avec effet au 15 mars 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009041704/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

CDCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.036.

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CDCH S.A.", avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.036, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 3 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1335 du 11 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le

notaire instrumentant, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 802 du 2 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Aurélien Fortin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur François Desreumaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ahmed Haddouch, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) à EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) par la création et l'émission de 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions émises existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires actuels moyennant versement en espèces.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 60.000,- (soixante mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) à EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) par la création et l'émission de 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions émises existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. Christian Dior Couture, une société constituée et existante sous les lois françaises, ayant son siège social au 30, avenue Montaigne, 75008 Paris, France et étant enregistrée sous le numéro 612 035 832 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par Monsieur François Desreumaux, prénommé, suivant une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire neuf cents (900) actions nouvelles.

2. Chalhoub Holding S.A., une société constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au L-2086 Luxembourg 28, avenue Monterey, et étant enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 14.833 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, représentée par Monsieur Aurélien Fortin, prénommé, suivant une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire trois cents (300) actions nouvelles.

Les 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme totale de EUR 60.000,- (soixante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) représenté par 2.800 (deux mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

La Société n'émettra pas de fractions d'actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites stipulées par la loi."

38506

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. FORTIN, F. DESREUMAUX, A. HADDOUCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11477. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 mars 2009. Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009041367/242/76.

(090047238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Menolly Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.122.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 mars 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 15 mars 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Marie-Catherine BRUNNER, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de classe B de la société pour une durée illimitée avec effet au 15 mars 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009041705/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pearl Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 87.798.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 12 décembre 2008

7^{ème} résolution

L'Assemblée décide de révoquer de sa fonction d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2008 Monsieur Bernd WEHRHEIM et de nommer administrateur avec effet au 31 décembre 2008, en remplacement de l'administrateur sortant: Monsieur Ralf Stefan BLUME, employé privé, demeurant à D-84186 Vilsheim, 2 Tulpenstrasse.

Le mandat d'administrateur nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour PEARL AIR S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009041260/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Chryana S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3733 Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg.

R.C.S. Luxembourg E 4.048.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cessions de parts sociales reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 mars 2009, numéro 2009/0371 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 7 janvier 2009, relation: CAP/2009/754, ce qui suit:

1) Monsieur Christophe LANG, étudiant, demeurant à Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg a cédé à Monsieur Claude LANG, employé privé, demeurant à Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg, 25 parts sociales qu'il détient dans la société civile immobilière "CHRYANA S.C.I.", avec siège social à L-3733 Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 4.048, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2009, en voie de publication au Mémorial C,

2) Mademoiselle Yana LANG, élève, demeurant à Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg a cédé à Madame Francine LAUX, employée privée, demeurant à Rumelange, 45, Cité Kiirchbiérg 25 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société.

Après les prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Claude LANG, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Madame Francine LAUX, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Bascharage, le 18 mars 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2009041271/236/26.

(090047539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

PBP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.399.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "BOOM S.A.", ayant son siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.019,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Madame Sandra BOSSIS, ci-après qualifiée sub 2).

2) Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, demeurant à L-4751 Pétange, 39, route de Longwy.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PBP HOLDING S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises. En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Pétange, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende. La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société "BOOM S.A.", préqualifiée, quatre-vingt-dix actions	90
2. Madame Sandra BOSSIS, préqualifiée, dix actions	10
TOTAL: cent actions	100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, née à Messancy (Belgique) le 21 janvier 1974, demeurant à L-4751 Pétange, 39, route de Longwy.

b) Monsieur John WIAME, administrateur de société, né à Namur (Belgique) le 5 juin 1967, demeurant à 11C, Lower Dorset Street, Dublin 1 (Irlande).

c) La société anonyme "BOOM S.A.", préqualifiée.

Madame Sandra BOSSIS, préqualifiée, est nommée administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle et représentant permanent de la société "BOOM S.A.", préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

- La société à responsabilité limitée "PRISMA CONSULTING S.à r.l.", avec siège social à L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass, ins-crite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.674.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOSSIS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 mars 2009. Relation: CAP/2009/842. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009041360/236/176.

(090047395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Kenrev Retail Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 130.042.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/03/2009.

Pour Kenrev Retail S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009042125/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07655. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Paul Lefering

Gérant

Référence de publication: 2009042058/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07372. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Field Point (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.610.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2006 wurde beim Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26/03/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009042059/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07349. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Ardizzone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 57.452.

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARDIZZONE INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 1996 22 21 575), avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 57.452, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 145 du 25 mars 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Emile Schlessler, en date du 21 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1286 du 15 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent Demeuse, administrateur de société, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2) Modification du 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures, au siège social à Pétange ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

3) Acceptation des démissions de Messieurs Raymond Le Lourec, Georges Gredt, Max Galowitch et Armand Distave et révocation de Monsieur Claude Kraus comme administrateurs de la société.

4) Nomination de Mesdames Marisa Ardizzone et Sandra Ardizzone et de Monsieur Vincent Demeuse comme nouveaux administrateurs de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

5) Révocation de la société anonyme "LUX-AUDIT S.A." comme commissaire aux comptes de la société.

6) Nomination de la société à responsabilité limitée "LUCOS CONSULTING, S. à r.l.", comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean. En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. alinéa 2. Le siège social est établi à Pétange.

Deuxième résolution

Art. 9. alinéa 1^{er}. L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures, au siège social à Pétange ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Raymond Le Lourec, Georges Gredt, Max Galowitch et Armand Distave et de révoquer Monsieur Claude Kraus comme administrateurs de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Madame Marisa Ardizzone, manager, née à Zaandam (Pays-Bas), le 6 décembre 1972, demeurant à NL-1506 EZ, Zaandam, Justpier 110.

b) Madame Sandra Ardizzone, manager, née à Alkmaar (Pays-Bas), le 14 mai 1975, demeurant à NL-2021 DJ, Haarlem, Zocherstraat, 2E.

c) Monsieur Vincent Demeuse, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 9 novembre 1955, demeurant à L-1430 Luxembourg, 1A, boulevard Pierre Dupong.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société anonyme "LUX-AUDIT S.A." comme commissaire aux comptes de la société.

38513

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "LUCOS CONSULTING, S. à r.l.", ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 111.768 comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

Dont Acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DEMEUSE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2009. Relation: CAP/2009/789. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009041364/236/81.

(090047537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Rock Ridge RE 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.541.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde beim Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26/03/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009042056/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07359. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Rock Ridge RE 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.668.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde beim Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009042057/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07353. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Dwilling Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.677.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009042060/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08199. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Karba Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.400.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carlos BARREDO, cycliste professionnel, né à Oviedo (Espagne) le 5 juin 1981, demeurant à C. Quevedo 54 PO4 D, CO33204, Gijon, Asturias, Espagne,

ici représenté par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2009.

2.- La société de droit chypriote "SOLNARNIA HOLDINGS LTD", avec siège social à Limassol (Chypre), Griva Digeni, 84, Savvides Building, Flat/Office 201, P.C. 3101, inscrite au RCS Nicosia (Chypre) sous le numéro HE 237993,

ici représentée par Monsieur Vincent DEMEUSE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2009.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "KARBA LUX s. à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation de la propriété intellectuelle;
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales de catégorie A ont un droit prioritaire sur le partage des gains.

Les dividendes provenant des gains générés par les contrats avec la société "SOLNARNIA HOLDINGS LIMITED" seront payés prioritairement au détenteur des parts sociales de catégorie A.

Le solde des autres gains sera réparti au prorata des détenteurs des parts sociales de catégorie A et B.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 10. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Carlos BARREDO, préqualifié, vingt-cinq parts sociales de catégorie B	25
2) La société "SOLNARNIA HOLDINGS LIMITED", préqualifiée, soixante-quinze parts sociales de catégorie A	75
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Carlos BARREDO, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social est fixé à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

4.- La société prend expressément à son compte toutes les opérations effectuées par les associés en son nom, en vue de la constitution, depuis le 1^{er} janvier 2009.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 mars 2009. Relation: CAP/2009/843. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009041361/236/114.

(090047404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde beim Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26/03/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009042054/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07365. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Immocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 79.580.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour IMMOCAP S.A., Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009042065/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07488. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

EIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 55.344.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour EIE S.A., Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009042066/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07482. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.154.

In the year two thousand nine, the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, (the Company). The Company has been incorporated on February 24, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd., an exempted company organized and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-207032 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 16, 2009,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each to one hundred seventy thousand United States Dollars (USD 170,000.-), by way of the issue of one hundred fifty thousand (150,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) and any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each to one hundred seventy thousand United States Dollars (USD 170,000.-), by way of the issue of one hundred fifty thousand (150,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred fifty thousand (150,000) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of an intercompany receivable in an amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 350,000.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by, inter alia, (i) the Pro Forma Accounts of the Company dated as of March 16, 2009 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

1. "the Pro Forma Accounts dated as of March 16, 2009 show an intercompany receivable in an amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) payable by the Company to the Sole Shareholder on March 16, 2009:
2. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable:
3. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible):
4. based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the Pro Forma Accounts dated as of March 16, 2009 is of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) and since the Pro Forma Accounts dated as of March 16, 2009 no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company:
5. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value: and
6. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

A copy of the above certificate after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd.	170,000 shares
Total:	170,000 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital of the Company is set at one hundred seventy thousand United States Dollars (USD 170,000.-), represented by one hundred seventy thousand (170,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) and any employee of MAS Luxembourg S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,400.- (two thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, (la Société). La Société a été constituée le 24 février 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd., une société organisée et existant selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-207032, (l'Associé Unique),

ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune à cent soixante-dix mille dollars américains (USD 170.000,-), par l'émission de cent cinquante mille (150.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de MAS Luxembourg S.à.r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune à cent soixante-dix mille dollars américains (USD 170.000,-), par l'émission de cent cinquante mille (150.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent cinquante mille (150.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les

libérer par un apport en nature d'une créance intragroupe d'un montant total de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000,-) que l'Associé Unique a contre la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance est à affecter au compte comme suit:

- un montant de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000,-) au compte capital social nominal de la Société:
et

- un montant de trois cent cinquante mille dollars américains (USD 350.000,-) au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance à la Société a été certifiée par, entre autres, (i) les Comptes Pro Forma de la Société datés du 16 mars 2009 et signés pour accord par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date de l'acte par la gérance de l'Associé Unique et approuvé par la gérance de la société. Il résulte d'un tel certificat que, à la date de ce certificat:

"1. les Comptes Pro Forma datés du 16 mars 2009 indiquent une créance intragroupe d'un montant total de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000,-) due et à payer par la Société à l'Associé Unique le 16 mars 2009:

2. l'Associé Unique est le détenteur de la Créance, est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer.

3. la Créance est certaine, liquide et exigible.

4. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance contribué à la Société telle que figurant aux Comptes Pro Forma est d'un montant de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000,-) et depuis la date du 16 mars 2009 dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société:

5. la Créance apportée à la Société est librement transférable par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un gage ou autre droit en limitant sa transférabilité ou en réduisant sa valeur:

6. toutes les formalités de transfert de propriété juridique de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la contribution de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra pleinement propriétaire de la Créance qui sera éteinte par confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois."

Une copie du certificat ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par la le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que la participation dans la Société est, après l'augmentation de capital, comme suit:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd.	170.000 parts
Total:	170.000 parts

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-dix mille dollars américains (USD 170.000,-) représenté par cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de MAS Luxembourg S.à.r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés environ à EUR 2.400,- (deux mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10502. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

38521

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2009. Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009041365/242/210.

(090047227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Frebela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 56.959.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour FREBELA S.A., Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009042062/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07489. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Immocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 79.580.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour IMMOCAP S.A., Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009042063/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07484. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Scheine Gaart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 6A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.254.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 mars 2009 a renouvelé les mandats:

- *des administrateurs:*

- Monsieur Serge PIERRET, ingénieur agronome, demeurant à B-6870 Leglise Habaru, Maison 3, Apart.3
- Monsieur Guy SAUBER, fonctionnaire communal, demeurant à Übersyren, 46, rue de la Syre
- Madame Anne MALLER, employée privée, demeurant à Übersyren, 46, rue de la Syre

- *de l'administrateur délégué:*

- Monsieur Serge PIERRET, ingénieur agronome, demeurant à B-6870 Leglise Habaru, Maison 3, Apart.3

- *du commissaire aux comptes:*

- FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

SCHEINE GAART S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009042071/783/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Naviglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 841.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.736.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 9 mars 2009 que M. John McCarthy démissionne de son poste de gérant B avec effet au 26 février 2009.

M. Michael Tsoulies avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom est élu nouveau gérant B avec effet au 26 février 2009.

Par conséquent, le conseil de gérance sera donc désormais composé comme suit:

- M. Michael Denny, gérant A
- M. Christophe Mathieu, gérant A
- M. Rodolpho Amboss, gérant B
- M. Michael Tsoulies, gérant B

Luxembourg, le 19 mars 2009

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009042072/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

LBC Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.801.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54436 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009042113/211/11.

(090048382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

CRC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.214.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54329 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009042114/211/11.

(090048405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Awap Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.336.

—
Le Bilan au 02.03.2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009042124/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07932. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Immo-Service-Gérance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 53.845.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 30 Avril 2008 à 11 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Stéphane MERLET, Employé privé, né le 5 Juillet 1971 à St Dizier (F), demeurant à L-7217 Bereldange - 52, Rue de Bridel.

- Monsieur Adriano TEMPESTA, Employé privé, né le 25 Avril 1967 à Luxembourg, demeurant à L-5838 Fentange - 13, Am Duelen.

- Monsieur Valentino TEMPESTA, Pensionné, né le 2 Janvier 1934 à Mareno Di Piave (Italie), demeurant à L-1880 Luxembourg - 174, Rue Pierre Krier.

Est réélue Commissaire aux Comptes:

- Madame Corinne CHANTEREAU, Comptable, née le 6 Août 1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelage - 36, Domaine Op Hals.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2014.

2 - Conformément à l'Article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'Article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Adriano TEMPESTA, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009042190/642/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Scotia Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.255.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 février 2009

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes:

- Monsieur Michael McCabe, administrateur, demeurant à Mount Rise, Le Mont du Gouray, St Martin, Jersey JE3 6ET.

- Monsieur Maurice Houssa, administrateur, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Monsieur John CLARK, administrateur, demeurant à Sunray, La Ruelle du Navet, St. Martins, Guernsey GY4 6ES, UK.

- MAZARS, commissaire aux comptes, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.
Euro Suisse Audit Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009042192/636/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Fiduciaire Centra Fides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 39.844.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 11.00 heures le
19 novembre 2008*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes du Rosenbergs-
trasse 1, CH-8304 Wallinsellen Zürich au Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas,
N-8188, IBC 185200;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs délégués et du commissaire
aux comptes, à savoir:

- *administrateurs:*

- * M. Michel BOURKEL, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- * M. Nico HOFFELD, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- * Mme Anique BOURKEL, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- * M. Serge KRAEMER, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- * M. Marcel EGLI, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- * M. Guy KONSBRUCK, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *administrateurs-délégués:*

- * M. Michel BOURKEL, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- * Mme Anique BOURKEL, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *commissaire aux comptes:*

* Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188, IBC
185200;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à l'assemblée annuelle à être tenue en 2009.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042178/766/35.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Transports Marinelli s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 278, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.401.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Alexandre MARINELLI, chauffeur, né à Jarny (France) le 12 janvier 1970, demeurant à L-4831 Rodange, 278,
route de Longwy.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I. Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le transport national et international de marchandises.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 3. La société prend la dénomination de "TRANSPORTS MARINELLI s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition. S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Alexandre MARINELLI, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Alexandre MARINELLI, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4831 Rodange, 278, route de Longwy.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARINELLI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 mars 2009. Relation: CAP/2009/845. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009041362/236/123.

(090047412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Driver & Bengsch (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.622.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15.01.2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

- Nils Petersen, président
(résidant professionnellement à Fraunhoferstr. 3, D-25524 Itzehoe)
- André Driver
(résidant professionnellement à Fraunhoferstr. 3, D-25524 Itzehoe)
- Carsten Bengsch
(résidant professionnellement à Fraunhoferstr. 3, D-25524 Itzehoe)
- René Petersdorf
(résidant professionnellement à Fraunhoferstr. 3, D-25524 Itzehoe)
- Thomas Amend
(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach-Luxembourg, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Réviseur d'Entreprises:

- KPMG Audit S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009

Signatures.

Référence de publication: 2009042075/6633/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Antares Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 91.725.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 décembre 2008 que:

- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014;

que les administrateurs sortants suivants:

- M. Lionello FERRAZZINI, Président,
- M. Marc SCHMIT,

ainsi que le commissaire aux comptes:

- Boldway Services Limited, avec adresse professionnelle au 38, Wigmore Street, London W1H 0BX,
- ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Il résulte d'autre part d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 16 décembre 2008, que M. Lionello FERRAZZINI a également été reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009042076/521/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.176.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21.01.2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

- Uwe Zimmer, président
(résidant professionnellement à D-50968 Köln, Gustav-Heinemann-Ufer 56)
- Thomas Amend
(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach-Luxembourg, 1B, Parc d'Activité Syrdall)
- Rashad M. Khourshid
(résidant professionnellement à 62B, Street no. 2, KWT - Bayan, Kuwait City)
- Roman Mertes
(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach-Luxembourg, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Réviseur d'Entreprises:

- KPMG Audit S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009042074/6633/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Stefflux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.444.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the twentieth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Mr. Raphaël ROZANSKI and Mrs. Valérie BERNS, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "STEFFILUX INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2009.

Subscription and payment

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Managers of the category A:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Managers of the category B:

- Mr. Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Benoit NASR, company director, born in Charleroi (Belgium), on May 26, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Raphaël ROZANSKI et

Madame Valérie BERNS, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "STEFFILUX INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A et de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; BERNS; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2009. Relation GRE/2009/1171. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 27 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042339/231/332.

(090048679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Colombe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 20, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 103.631.

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COLOMBE S.A., avec siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 45, rue du Moulin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B103.631, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL d'Esch-sur-Alzette en date du 21 septembre 2004, publiée au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1321 du 27 décembre 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Assia BOUHAFS, employée privée, demeurant à Villerupt (France)

qui désigne comme secrétaire Monsieur Farid SENOUSSAOUI, conducteur d'engins, demeurant à Audun-le-Roman (France),

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Salima BOUHAFS, employée publique, demeurant à Audun-le-Roman (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- Transfert du siège social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent décide de modifier l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'installation d'internet et le dépannage informatique, la vente et la réparation de téléphones portables, la vente et la réparation de matériel informatique, l'exploitation d'un cyber café avec vente de confiseries et de boissons non alcooliques, ainsi que la mise à disposition d'un téléphone public.

La société aura la possibilité de créer une ou plusieurs succursales, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, sans pour autant entraîner de modifications essentielles."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4251 Esch-sur-Alzette, 45, rue du Moulin, au L-4030 Esch-sur-Alzette, 20, rue Zénon Bernard.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. BOUHAFS, SENOUSSAOUI, S. BOUHAFS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2009. REM 2009/334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 mars 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009042622/218/54.

(090048958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Beucim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.934.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société TS FIDUCIARIA S.A., établie et ayant son siège social à CH-Lugano 6901, 1, Riva Albertolli, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme BEAUCIM S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

- inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.934,

- constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1524 du 9 août 2006.

Que le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) ACTIONS sans désignation de valeur nominale,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: EAC/2009/2706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009042679/219/40.

(090049141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.**Artulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 103.009.

Conformément à l'article 3 point (1) de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la fiduciaire Amicorp Luxembourg S.A. agissant comme agent domiciliataire ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous numéro B 49.731, atteste par la présente que la convention de la domiciliation de la société Artulux S. à r.l., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.009, a pris fin le 4 novembre 2008 et que, par conséquent Amicorp Luxembourg S.A. dénonce la siège social de Artulux S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.
Représentée par M. Axel RUST
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009042311/1084/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Thya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.878.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'AGE tenue le 24 février 2009

Les membres actuels du Conseil d'Administration ayant remis leurs démissions, le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jean Bernard ZEIMET, Réviseur d'Entreprises, né le 05.03.1953 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
- Monsieur Etienne Gillet, Expert Comptable, né le 19.09.1968 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
- La société @conseils SARL, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, registre de commerce B 79.257.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

A la suite de la démission du commissaire aux comptes, la société READ SARL, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri été nommée commissaire aux comptes de la société.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société READ SARL prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2015.

L'Assemblée générale a décidé de transféré le siège social de la société THYA SA du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Signature.

Référence de publication: 2009042292/1137/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 17 mars 2009

Le Conseil d'Administration de la Société a pris acte de la démission des personnes suivantes avec effet immédiat:

- M. Luc Leroi, agissant en qualité de représentant légal de la société Ott & Co S.A., cette dernière agissant en qualité d'administrateur A de la Société;
- M. Rémy Allemane, agissant en qualité d'administrateur B de la Société;
- M. Farid Boudis, agissant en qualité d'administrateur B de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé la cooptation de la personne suivante jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- M. Jean-François Ott, agissant en qualité de représentant légal de la société Ott & Co S.A., cette dernière agissant en qualité d'administrateur A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 mars 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009042232/1273/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Lyreco Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.924.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 21/05/2008.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de M. Georges Gaspard et de M. Eric Bigeard et renouvelle M. Georges Gaspard comme administrateur délégué. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013 statuant sur les comptes de 2012.

L'Assemblée décide aussi, à l'unanimité, de mettre fin au mandat de M. Stéphane Bossut comme commissaire aux comptes et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

la société Clybouw et Associés, Audit de banques et d'entreprises S.à.r.l.

128, Route d'Arlon,

L1150 Luxembourg

immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 77.234

représenté par M. André Clybouw.

Le mandat du commissaire aux comptes prendre fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011 statuant sur les comptes de 2010.

Luxembourg, le 21/05/2008.

Pour extrait sincère et conforme

G. GASPARD / E. BIGEARD

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009042204/7419/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06756. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Reinvest Finance Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.634.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue le 7 Mai 2008 à 9.00 heures

Extrait des résolutions

4. L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

* M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* Mme Anique Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

* M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

* Wilbur Associates Ltd, Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, 1.B.C. 185200;

UNION COURT BUILDING, ELIZABETH AVENUE & SHIRLEY STREET, N° 5-EZ

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009042177/766/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

CMT Nordic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.692.

Changement de nom et d'adresse de Monsieur Thorbjörn NIELSEN, associé:

Thorbjörn KJAERGAARD

Lenavägen 5

SE-139 40 VÄRMDÖ

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009042164/50/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Beausite Bettange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.427.

Extrait des assemblées générales extraordinaires des actionnaires tenue au siège de la société

Assemblée générale du 4 mars 2008:

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat des administrateurs à savoir: Madame Diane Muller KNEIP, Mrs Robert L. Kneip et Victor Kneip.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat du commissaire à savoir: Mr Robby Jhari.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Assemblée générale du 3 mars 2009;

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat des administrateurs à savoir: Madame Diane Muller KNEIP, Mrs Robert L. Kneip et Victor Kneip.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat du commissaire à savoir: Mr Robby Jhari.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société:
Signature

Référence de publication: 2009042159/592/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Baticoncept-Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.
R.C.S. Luxembourg B 33.217.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009042149/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07816. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

FinAdmin E.I.G., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg C 63.

Extrait des résolutions prises par les membres de la société en date du 14 novembre 2008

En date du 14 novembre 2008, les membres de la Société ont pris résolution suivante:
de nommer en tant que nouveau membre de la Société et avec effet immédiat.

- COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 55381, ayant son siège social au 38, rue Pafebruch, Parc d'Activités L-8303 Capellen, Luxembourg,

(objet social: La Société a pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie dans toutes ses branches et de fournir ou d'accorder des assurances, des rentes, des bénéfices de pensions et retraites de toutes sortes et d'effectuer des opérations de réassurance et toutes opérations financières et commerciales en matière mobilière ou immobilière qui sont directement liées à l'objet social, en outre elle pourra conclure des accords ou prendre des participations, y compris l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière telle que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, titres et d'autres valeurs mobilières quelles qu'elles soient, et administrer, développer et gérer son portefeuille.)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

FINADMIN E.I.G.

Signature

Référence de publication: 2009042155/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 145.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009041734/242/13.

(090047228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

ARKAS Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.543.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour Arkas Selection

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042135/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07736. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.916.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 mars 2009

L'Assemblée Générale nomme également KPMG AUDIT, comme Réviseur d'Entreprise Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour la société KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009041335/682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Houses Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.779.

L'an deux mil neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu

La société Networld International S.A, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue G. Diderich, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 février 2009, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme dénommée "HOUSES PROPERTY S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 février 2009, en voie de dépôt au RCS Luxembourg et publication au Mémorial C.

L'actionnaire unique déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 32.000 (trente-deux mille Euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de Eur 2.500.000,00- (deux millions cinq cent Euro), pour le porter de son montant actuel de Eur 32.000,00 (trente deux mille Eur) - à Eur 2.532.000,00- (deux millions cinq cent trente deux mille Euro), par l'émission de 1.250.000 nouvelles actions avec la valeur nominale de 2,00 Eur chacune, libérée à concurrence de quarante huit pour cent (48%) par un versements en espèces, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription et libération partiel des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part de l'actionnaire unique;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers

L'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de Eur 2.500.000- (deux millions cinq cent Euro),

pour le porter de son montant actuel de Eur 32.000 (trente deux mille Eur) à Eur 2.532.000 (deux millions cinq cent trente deux mille Euro),

par l'émission de 1.250.000 nouvelles actions avec la valeur nominale de 2 Eur chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

toutes souscrites par l'actionnaire unique, représentée comme dit ci-avant et libérées à concurrence de quarante huit pour cent (48%) par un versement en espèces d'un montant total de EUR 1.200.000 (un million deux cent mille Euros) par ce dernier, lequel montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique, suite à la résolution qui précède, de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,532,000 (two million five hundred and thirty-two thousand Euro), divided into 1,266,000 (one million two hundred and sixty-six thousand) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each

The shares having the number 1 to 16,000 have been entirely paid up, and the shares having the numbers 16,001 to 1,266,000 have been paid up to 48%.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares

Traduction française

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.532.000 (deux millions cinq cent trente-deux mille euros), représenté par 1.266.000 (un million deux cent soixante-six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune,

Les actions portant les numéros 1 à 16.000 ont été libérées intégralement et les actions portant les numéros 16.001 à 1.266.000 ont été libérées à concurrence de 48%.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 2.720,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le susdit article 5 des statuts est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 février 2009, LAC/2009/6603: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009042319/208/81.

(090048715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

International Business Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 7.292.

Le Bilan au 31 mars 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042148/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07518. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

ARINSO People Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 94.383.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2009

L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur Monsieur Philippe LAHAYE, né le 9 mars 1966 à Liège, demeurant à 40, rue Sainte Hélène, B-6724 Habay.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur Madame Sylviane COURTOIS née le 24 novembre 1968 à Arlon, demeurant professionnellement à 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg

Le mandat de l'Administrateur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2009042193/1682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.420,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.452.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat en date du 31 juillet 2008 que M. Paolo FARABOLI a transféré à INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.872, 64 parts sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de 10 euros chacune.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- PERFUME HOLDINGS II S.à r.l. détient 23 100 parts sociales de Classe A;
- INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A. détient 803 parts sociales de Classe B;
- M. Martin J. TROUT détient 80 parts sociales de Classe B;
- M. Giuliano RADICE détient 80 parts sociales de Classe B;
- Mme Silvia ZARDI détient 73 parts sociales de Classe B;
- M. Emmanuele RIVA détient 80 parts sociales de Classe B; et
- M. Francesco GONELLA détient 26 parts sociales de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009042227/5874/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08257. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

EGL Holding Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.420.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale de la société du 12 mars 2009

En date du 12 mars 2009, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de confirmer les mandats de:

- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN

- Monsieur Alexander OLLIGES

en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société avec effet au 17 novembre 2008, et de les nommer en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société à durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, Administrateur de catégorie B

- Monsieur Alexander OLLIGES, Administrateur de catégorie B

- Monsieur Dominik Michael ANDERHALDEN, Administrateur de catégorie A

- Monsieur Kinga FRATER, Administrateur de catégorie A, Président

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

EGL Holding Luxembourg AG

Signature

Référence de publication: 2009042157/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

San Marco Participation Financière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.882.

—
La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75.908 et la société SAN MARCO PARTICIPATION FINANCIERE S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.882 a été dénoncée avec effet au 21 janvier 2009.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Fernand HEIM, Mme Annie SWETENHAM et Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT se sont démis de leurs mandats d'administrateurs ainsi que M. Marco RIES en sa capacité de Commissaire aux comptes à cette même date.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009042295/521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.
